



ville d'Annay

Annexe de "La Vie Annaysienne"

COMPTE-RENDU

RÉUNION DU 12 AVRIL 2017

Présents :

Monsieur TERLAT Yves
Madame MOREN Michèle
Monsieur DANCOISNE Albert
Madame DUPAYAGE Angèle
Monsieur CHATELAIN Lucien
Madame BEAUCOURT Astrid
Madame CHRISTMANN Chantal
Monsieur GAPENNE Marcel
Madame PARISOT Michèle
Madame SOWINSKI Yvelise
Monsieur VANDENBORREN Claude
Madame DEMEYERE Martine
Monsieur DRUELLE Claude
Monsieur LEGRIN Alain
Monsieur BRULIN Frédéric
Monsieur FROISSART Pascal
Madame WATTIEZ Laurence
Madame SWINIARSKI Andrée
Monsieur LELEUX Pascal
Monsieur KUSNIREK David
Monsieur BIDAULT Bernard
Monsieur BOURSIER Yves

Excusés :

Madame DELANNOY Nathalie
(pouvoir à Madame MOREN)
Monsieur DEDOURGE Tony
(pouvoir à Monsieur DRUELLE)
Monsieur MATTEI Daniel
(pouvoir à Madame PARISOT)
Madame CROMBEZ Nadia
(pouvoir à Madame DUPAYAGE)
Madame SEGARD Marie
(pouvoir à Monsieur LELEUX)



Monsieur le Maire a souhaité mettre à l'honneur trois jeunes de la ville qui ont brillé par leurs performances sportives récentes : deux jeunes du Boxing Club Ring Annay, Lucas Brognard qui accède la catégorie Sénior professionnel pour la première année et Lucas Bigaillon, qui après avoir remporté plusieurs titres, a terminé demi-finaliste au championnat dans sa catégorie. Lucien Descamps s'illustre dans un sport de combat : le Muay Thai (Boxe Thaïlandaise). Membre du club de Muay Thai Vendinois et de la team Gosciniak, il est devenu champion de France le 12 mars dernier à Paris.

Avant de voter le budget 2017, Monsieur le Maire a déploré le fait que les dotations de l'état continuent de baisser. 9,4 milliards de baisse entre 2013 et 2017. En cette période d'incertitudes politique, la question des recettes auxquelles les communes peuvent prétendre est essentielle pour la sauvegarde de l'échelon communal et des moyens engagés au plus près des citoyens.

Un contrôle de l'URSAAF provoque un rappel pour une erreur matérielle de report en 2015 et 2016 d'un montant de 1646€, pour une omission d'intégration de prime dans les bases de cotisations en

2015 d'un montant de 52€ et pour une rectification des bases pour les animateurs entre janvier et juin 2014 d'un montant de 6739€.

Concernant le marché hebdomadaire, la société Geraud a décidé de mettre fin à la convention de gestion du marché en raison de l'irrégularité de tacite reconduction (cette forme de reconduction est obsolète depuis 2011). Monsieur le Maire a confié cette affaire à un avocat car les termes de sorties de conventions ne sont pas respectés.

A propos de la construction irrégulière au chemin de Vermelles, le jugement en appel a confirmé le premier jugement de 2016. La démolition est donc confirmée sous astreinte de 100€ par jour à l'issue d'une période de 4 mois. Monsieur le Maire recevra les contrevenants accompagnés de leurs deux avocats et de l'association locale des Gens du voyage. Les propriétaires se sont pourvus en cassation.

Suite à l'accord entre SOAMCO et Pas-de-Calais Habitat sur la jonction de leurs réseaux, les riverains seront invités à une réunion pour prendre connaissance du futur schéma de ce secteur. Une attention particulière sur la sécurisation du futur carrefour de cette cité avec la rue Ramond sera portée.

Le printemps annaysien va être animé avec la chasse à l'œuf, le nettoyage de l'église et du presbytère par les jeunes du CAJ. Un projet de randonnée «Découverte du terroir et du cavalier», qui se déroulera lors de l'anniversaire de la nomination du Bassin Minier au patrimoine culturel de l'UNESCO, est en cours d'élaboration avec le Pays d'Art et d'Histoire de la CALL et Yvelise Sowinski, conseillère déléguée à la petite enfance. Cette randonnée partira de Harnes pour aboutir au marais d'Annay.

Le LAEP ouvrira ses portes le 26 avril prochain au Centre Social Bergerand. Cet espace participe à la construction d'un accompagnement éducatif dès le plus jeune âge.

Sur la question des stationnements dangereux, Lucien Chatelain, adjoint aux travaux, et les services techniques installeront des potelets dans les carrefours dangereux afin de sécuriser au maximum la voie publique. Cette installation se fait en relation avec les riverains.

Pour terminer, Monsieur le Maire signale que l'attribution des logements de la route de Lille a commencé. Trois seulement sont en commission. Au total, 14 logements sur 26 sont réservés au contingent préfectoral et au 1% logement. 70 demandes ont déjà été enregistrées par Madame Christmann et Monsieur Gapenne, adjointe et conseiller au logement.

1. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - ANNÉE 2017

Le Conseil Municipal approuve l'état des cessions et des acquisitions réalisées par la Commune en 2016.

Adoptée à l'unanimité

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION-EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte de gestion de l'année 2016 établi par le Trésorier Municipal

Contre : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF- EXERCICE 2016 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le compte administratif de l'année 2016 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 585 285,43 € et un excédent d'investissement de 139 161,34 €. Il propose d'affecter 185 285,43 € au compte 1068 de la section d'investissement et le solde soit 400 000,00 € en recettes à la section de fonctionnement.

Monsieur LELEUX s'étonne qu'aucune recette n'ait été constatée sur le compte 7088 (produit des photocopies). Madame BEAUCOURT lui répond que suite au changement de trésorier municipal, certaines recettes sont imputées sur d'autres comptes budgétaires. Des précisions seront apportées sur ces changements d'imputation.

De même, Monsieur LELEUX sollicite à nouveau un état sur les subventions D.E.T.R obtenues par la Ville et sur le bilan du fonds de participation des habitants. Monsieur le Maire signale qu'une communication sur ce point a déjà été faite par le biais de la transmission intégrale des opérations comptables des années 2014 et 2015

Contre : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

4. IMPÔTS LOCAUX-VOTE DES TAUX COMMUNAUX - ANNÉE 2017

Afin de ne pas amputer le pouvoir d'achat des familles annaysiennes, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017.

Adoptée à l'unanimité

5. PROVISIONS : REPRISE ET DOTATION - EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal décide à la majorité la reprise sur provision de l'exercice 2016 de 250 000,00 € sur l'exercice 2017 au compte 7865 et la constitution d'une provision d'un montant de 150 000,00 € liée au 2^{ème} versement prévu dans la convention transactionnelle De sortie de la ZAC du Bois des Mottes avec Territoire 62 sur l'exercice 2017

Contre : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le Budget primitif de l'année 2017 équilibré en recettes et en dépenses à 4 851 977,10 €. Même remarque de Monsieur LELEUX concernant l'absence de somme prévue au compte 7088, ancien compte utilisé pour encaisser le produit des photocopies.

Contre : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2017

Le Conseil Municipal décide le versement de 50 % du montant de la subvention qui leur a été attribuée en 2016.

Adoptée à l'unanimité

Mr Dancoisne n'a pas participé au vote

8. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ÉLIGIBLES À LA SUBVENTION À L'ENCOURAGEMENT AUX SPORTS DE LA C.A.L.L

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention annuelle aux associations sportives éligibles à la subvention d'encouragement aux sports de la CALL. Monsieur LELEUX signale qu'une convention devrait être signée entre la Commune et les associations notamment dans le cadre des prêts de véhicules et plus particulièrement la prise en charge ou non des frais de carburant.

Adoptée à l'unanimité

Madame Wattiez n'a pas participé au vote

9. DEMANDE DE SUBVENTION « 1000 COINS NATURE DANS LES ÉCOLES ET COLLÈGES »

Le Conseil Municipal décide le dépôt d'une demande de subvention de 1 500,00 € (sur un coût prévisionnel de 1 875,00 €) dans le cadre d'un appel à projet lancé par le Ministère de l'Énergie et de la mer intitulé « 1000 coins nature dans les écoles et collèges ». Les trois écoles de la Commune seraient concernées.

Adoptée à l'unanimité

10. SUBVENTION DE DÉMARRAGE SOCIÉTÉ IDÉAL PÉTANQUE

Le Conseil Municipal accorde une subvention de démarrage de 250,00 € à l'association "Idéal Pétanque".

Adoptée à l'unanimité

11. DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES-LOGICIEL SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil Municipal autorise le dépôt auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais d'une demande de subvention afin d'acquérir un logiciel destiné à améliorer les prestations du Service Jeunesse. Le coût d'acquisition est estimé à 2 886,40 € HT (subvention espérée d'environ 2 000,00 €).

Adoptée à l'unanimité

12. DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES-EQUIPEMENT DU CENTRE BERGERAND

Dans le cadre de l'ouverture prochaine du LAPE (lieu d'accueil Parents Enfants) et de l'amélioration de l'accueil de la petite enfance, le Conseil Municipal autorise le dépôt d'une demande d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras dans le but de réaménager le Centre Social Bergerand. Sur un montant de dépenses estimées à 14 434,39 € HT, une subvention de 5 773,76 € pourrait être accordée.

Adoptée à l'unanimité

13. DISPOSITIF « JEUNES EN VILLE »

Le dispositif « Jeunes en Ville » est reconduit. De 30 contrats jeunes proposés en 2016, le dispositif passe à 24 recrutements en 2017 à raison de 30 à 35 heures réparties sur une ou deux semaines. En effet, 6 recrutements seront repris sur le budget CCAS dans le cadre de l'opération « voisins » mise en place en direction des seniors.

Adoptée à l'unanimité

Trois années viennent de s'écouler, nous regardons avec satisfaction le bilan de ces années et nous travaillons avec confiance et persévérance à la suite de notre programme électoral.

À l'occasion du vote des budgets réalisés de 2016 et du budget prévisionnel de 2017, nous avons fait la démonstration de sérieux et de respect de notre engagement. L'opposition ne peut même plus trouver matière à critiquer, elle qui n'a pu, sur le budget, que questionner pour connaître la ligne budgétaire qui indiquait la recette des photocopies de la mairie ! Malgré tout ils ont quand même voté contre le budget, c'est leur habitude. Mais s'opposer, sans savoir expliquer ni justifier son vote, est pour le moins cocasse.

Les points forts du budget pour 2017 :

- 2017 c'est 848 000€ d'investissement : Travaux d'accessibilité, gros travaux de voiries, informatique à l'école, éclairage public, aménagement cité Leclercq (cavalier et city stade), l'étude du complexe sportif, l'aménagement de l'étang et de ses abords, remplacement de la toiture de l'école.
- 2017 c'est le remboursement de la dette, héritée de l'ancienne municipalité, de la convention de la ZAC du bois des mottes. Heureusement notre travail avec les experts que nous avons nommés, a permis de renégocier fortement cette dette à 500 000€ au lieu des 1 200 000 € réclamés ce qui nous permet de réduire la dépense de 700 000€. Nous travaillons maintenant à la préparation d'un projet cohérent et réellement concerté pour la zone du Bois des Mottes.
- 2017 c'est la poursuite des actions solidaires et citoyennes envers nos aînés avec le renfort des moyens apportés au CCAS.
- 2017 comporte aussi des baisses financières pour le budget communal ; en effet le gouvernement a de nouveau diminué les dotations de près de 13 000€. Heureusement la poursuite de notre gestion rigoureuse à l'euro prêt nous permettra néanmoins de maintenir les taux de fiscalité (c'était notre engagement) pour éviter que les Annaysiens ne soient ponctionnés financièrement de toute part.
- 2017 c'est aussi l'affirmation que nous voulons décider de ce qui se passe à Annay. Il s'agit tout particulièrement de la révision du PLU (Règles d'urbanisme). Certes il le fallait, afin de préserver notre environnement et nos espaces naturels et agricoles, mais **surtout que l'on décide de l'Avenir de notre commune à Annay et avec les Annaysiens** et non à la CALL de Lens/Liévin.

Notre groupe **L'Union Annaysienne** tient à féliciter les Annaysiens et Anciens Annaysiens pour la re-création de l'association **L'IDÉAL PÉTANQUE** autour d'un sport qui leur permettra de retrouver un peu de leurs racines et d'offrir à tous un lieu de détente et de convivialité fort attendu.

Vos élu(e)s : Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Lucien Chatelain, Astrid Beaucourt, Daniel Mattéi, Nathalie Delannoy, Tony Dedourge, Laurence Wattiez, Alain Legrin, Yvelise Sowinski, Claude Vandenborren, Chantal Christmann, Claude Druelle, Michèle Parisot, Pascal Froissart, Martine Demèyere, Marcel Gapenne, Nadia Crombez, Frédéric Brulin.

L'heure du bilan à mi-mandat : un "double zéro"
pointé en matière d'aménagements majeurs

Chaque erreur d'appréciation sur les orientations "à sceller" en matière de politique locale et sur le choix des projets peut avoir des conséquences désastreuses sur les finances de la collectivité, sur l'avenir de la ville.

D'une équipe responsable aux affaires, **le moins que le citoyen attend c'est un programme cohérent, chiffré, réaliste et lisible des réalisations futures**, auquel s'ajoute, mais c'est une évidence, un plan de financement à moyen terme des investissements.

Un fonctionnement de bons sens dont, malheureusement, ne s'inspirent pas véritablement les élus de la majorité municipale. **Nous sommes loin à Annay, d'une administration pragmatique et d'une gestion optimale des affaires publiques.**

Nous avons la franchise de dire ces choses sans ménagement. Nous entendons demeurer fidèles à l'engagement d'honnêteté et de transparence que nous avons pris en sollicitant votre confiance. Personne ne nous fera dévier de cette voie pour construire un véritable avenir pour Annay.

Stérile, le D.O.B. n'a pas permis d'entrevoir la nature des orientations budgétaires à venir tant les données apportées sont restées approximatives, évasives et sans lisibilité.

Andrée SWINIARSKI, Marie SEGARD, Bernard BIDAULT, David KUSNIREK, Yves BOURSIER et Pascal LELEUX, Conseillers municipaux du groupe "Rassemblement pour l'avenir".

14. DISPOSITIF SACS À DOS

Le dispositif « Sac Ados » impulsé par le Conseil Départemental en direction des jeunes désireux de concrétiser des projets de vacances, est reconduit en 2017. 10 bourses de 50 € seront accordées en sus aux annaysiens qui seront retenus dans le cadre de ce dispositif.

Adoptée à l'unanimité

15. MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal décide de prendre acte de l'opportunité et de l'intérêt pour la Commune d'Annay d'engager une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme et de préciser les objectifs de cette modifiée comme suit : Intégration d'orientations d'aménagement et de programmation (en référence à l'article 1AUa2 du PLU).

Abstentions : M.M. Leleux - Swiniarski - Kusnerek - Bidault - Segard - Boursier

16. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal entérine à la majorité le règlement intérieur applicable aux employés communaux. Monsieur LELEUX émet des réserves sur un paragraphe faisant référence à la possibilité d'utiliser dans le cadre du travail les véhicules du concubin, concubine, ascendant ou descendant. Une réponse sera sollicitée auprès de l'assureur de la Commune.

Adoptée à l'unanimité

17. GROUPEMENT DE COMMANDES-ENTRETIEN ET MAINTENANCE EQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Conseil Municipal décide de la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les communes de Angres, Annay, Avion, Billy-Montigny, Eleu-dit-leauwette, Estevelles, Hulluch, Loison-sous-Lens, Loos-en Gohelle, Noyelles-sous-Lens, Sallaumines, Sains-en Gohelle, Souchez pour l'entretien et la maintenance des équipements de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

18. NOUVEL INDICE BRUT DE LA FONCTION PUBLIQUE APPLICABLE AUX INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Le Conseil Municipal prend acte du changement d'indice relatif au calcul des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux délégués suite à la parution du décret n°2017-85 du 26 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

19. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE JULIETTE WANTIEZ

La classe de CE1 de l'école Wantiez figure parmi les lauréats du concours « Nous autres 2017 », concours organisé par l'Education Nationale et la Fondation Lilian Thuram avec un projet « Défense de l'égalité entre tous les hommes ». Cette classe est conviée au Musée du Quail branly à Paris pour la remise de son prix puis à une visite guidée du musée des Civilisations. Dans ce cadre, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle des 450,00 € à la Coopérative scolaire de l'école Wantiez afin de participer aux frais de déplacement lié à ce projet (50 % du coût total de l'action).

Adoptée à l'unanimité

20. MOTION CONTRE LA RÉFORME D'INSTRUCTION DES CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ

Le Conseil Municipal adopte une motion pour protester contre la réforme d'instruction des Cartes Nationales d'Identité qui oblige dorénavant les annaysiens à se déplacer dans d'autres mairies pour établir ou renouveler leur carte nationale d'identité.

Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à vingt heures quinze minutes